



**Procès-Verbal de la Réunion du Bureau
de l'Association des Hautes Juridictions de Cassation
des pays ayant en partage l'usage du Français**

Paris, Cour de cassation, 27 novembre 2025

Membres du Bureau présents :

PRÉSIDENT :

M. M'Hammed ABDENABAUI, Premier Président de la Cour de cassation du Royaume du Maroc

MEMBRE DE DROIT :

M. Victor Dassi ADOSSOU, Président de la Cour suprême du Bénin

VICE-PRÉSIDENT(E)S

M. Christophe SOULARD, Premier président de la Cour de cassation de France

M. Souheil ABOUD, Premier président de la Cour de cassation du Liban

M. Mahamadou Mansour MBAYE, Premier président de la Cour suprême du Sénégal

Mme Florence AUBRY-GIRARDIN, Présidente de la IIe cour de droit public du Tribunal fédéral de Suisse

M. Elie-Léon NDOMBA KABEYA, Premier président de la Cour de cassation de la République démocratique du Congo

TRÉSORIER :

M. Nicholas KASIRER, Honorable juge à la Cour suprême du Canada (*en visioconférence depuis Ottawa*)

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL par interim :

M. Jean-Paul JEAN, Président de chambre honoraire à la Cour de cassation de France

Y B

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE :

Mme Élisabeth de la LANCE, Doyenne de chambre honoraire à la Cour de cassation de France

MEMBRES OBSERVATEURS

M. Tarek ROUIS, Attaché de programme, Direction des affaires politiques et de la gouvernance démocratique, Organisation Internationale de la Francophonie

M. Wilfrid ARABA, Directeur des relations avec les institutions et de la coopération internationale de la Cour suprême du Bénin, secrétaire général de l'AA-HJF

INVITÉS

Mme Saloua MAZOUZ, Conseillère à la Cour de cassation du Royaume du Maroc, correspondante AHJUCAF

M. Anas LOUKILI, Magistrat de liaison du Royaume du Maroc

M. Kaddour EL HOUJJAJI, Chef de cabinet du Premier président de la Cour de cassation du Royaume du Maroc

Mme Clémence BOURILLON, Cheffe du service des relations internationales de la Cour de cassation de France

M. Idrissa SOW, Directeur de cabinet du Premier président de la Cour suprême du Sénégal

M. Barou DIOP, Directeur de la coopération et des relations internationales de la Cour suprême du Sénégal

M. Rodny DAOU, Magistrat de la Cour de cassation du Liban

M. Thomas OTSHUDI WONGODI OKITA, Directeur de cabinet du Premier président de la Cour de cassation de la République Démocratique du Congo

M. Christian KALUMBA ILUNGA, Conseiller à la Cour de cassation de la République Démocratique du Congo

Mme Régine MUBANGA MOSEKA, Assistante du Premier président de la Cour de cassation de la République Démocratique du Congo

Mme Jeanne TOZE, Auditrice auprès de la chambre administrative de la Cour suprême du Bénin

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Mme Lesly LONO, Greffière à la Cour de cassation de France, assistante du Secrétaire général de l'AHJUCAF

Mme Marie-Claire MARIN, Greffière honoraire à la Cour de cassation de France, gestionnaire administrative et budgétaire

M. Michel CARRIÉ, Chargé de mission auprès du Secrétariat général de l'AHJUCAF



Ordre du jour (tous les documents correspondants sont accessibles aux membres du Bureau sur la page réservée du site internet).

Evènements 2025

1. Dakar 23-25 avril 2025 Stage régional numérisation et anonymisation des décisions de justice. [Séminaire régional de formation](#) et Colloque histoire des Cours africaines (Cour suprême du Sénégal et Université de Dakar).
2. 150 ans du Tribunal fédéral suisse 14-15 mai 2025 [150 ans du Tribunal fédéral suisse](#)
3. Rabat. Jury du Prix de l'AHJUCAF 1er juillet 2025 [Prix de l'AHJUCAF 2025](#)
4. Rabat. VIIIe Congrès trisannuel de l'AHJUCAF 2-3 juillet 2025 [VIIIème Congrès de l'AHJUCAF à Rabat](#)
5. Hommage de la Cour suprême du Bénin à Robert Badinter 20 juillet 2025 [Hommage de la Cour suprême du Bénin à Robert Badinter](#)
6. OIF 16-17 octobre 2025 Journées des réseaux sur l'intégrité de l'information et des processus démocratiques
7. Diffusion de la Recommandation de Rabat « *La Cour suprême idéale* ». Publication des Actes du Congrès de Rabat [Recommandation adoptée par le Congrès de Rabat](#)
8. Bilan financier des manifestations AHJUAF de Dakar et Rabat. Situation budgétaire et état des cotisations 2025
9. Réseau des correspondants de l'AHJUCAF et développement de la jurisprudence francophone dans JURICAF. Stages de formation, dont stage anti-corruption ; Dons d'ouvrages de la Cour de cassation aux bibliothèques des Cours. Atelier régional de jurisprudence francophone. Partenariats avec l'Association africaine des hautes juridictions francophones (AA-HJF) et la Conférence internationale des Barreaux (CIB). Histoire des Cours suprêmes...
10. Présentation de Mme Elisabeth de la Lance, proposée par M. Christophe Soulard, Premier président de la Cour de cassation pour succéder à M. Jean-Paul Jean dans les fonctions de secrétaire général
11. Fixation des priorités 2026
12. Choix des membres et experts du Conseil scientifique
13. Finalisation des priorités 2026. Questions non traitées le matin et questions diverses ajoutées à l'ordre du jour.

Nota : les liens hypertextes intégrés permettent d'accéder à la page correspondante du thème abordé sur le site internet www.ahjucaf.org



La réunion est ouverte à 9h30 par le discours introductif de M. Christophe Soulard, Premier Président de la Cour de cassation de France, Vice-Président de l'AHJUCAF qui, après avoir accueilli les participants, évoque les enjeux et objectifs à l'ordre du jour. Il rappelle le départ de M. Jean-Paul Jean du poste de Secrétaire général et salue son engagement et l'énergie qu'il a déployée dans l'association. Il accueille et présente ensuite Mme Élisabeth de la Lance, qui lui succèdera en tant que Secrétaire générale de l'AHJUCAF.

M. M'Hammed Abdenabaoui, Premier président de la Cour de cassation du Royaume du Maroc, Président de l'AHJUCAF, remercie M. Soulard de l'accueil et des dispositions prises par la Cour de cassation pour l'organisation et la bonne tenue de cette réunion. Après avoir félicité M. Jean-Paul Jean, Secrétaire général ad intérim et accueilli Mme Élisabeth de la Lance, il ouvre les travaux du Bureau en s'adressant personnellement à chacun des Vice-présidents et membres de droit présents.

M. Jean salue la présence de l'ensemble des membres du Bureau de l'AHJUCAF, qu'il remercie. Après avoir précisé la modification de l'ordre du jour conduisant à ce que la remise du Prix de l'AHJUCAF ait lieu en début d'après-midi, il présente les activités conduites par l'AHJUCAF au cours de l'année 2025 (cf. supra ordre du jour, points 1 à 9), sur la base du programme adopté par le Bureau le 28 novembre 2024. Il souligne à cet égard la remarquable coopération avec l'Association Africaine des Hautes Juridictions Francophones (AA-HJF) dans le maintien de liens avec certains des pays membres, tels le Burkina Faso, le Mali, le Niger, dont les évolutions politiques et sociétales les ont conduits à se retirer d'autres organisations internationales.

Ont tout d'abord été abordées les assises AA-HJF des 18 au 20 décembre 2024 à Kinshasa (République Démocratique du Congo), qui furent l'occasion d'un bilan de la contribution de la justice au renforcement de la démocratie en Afrique francophone. Un hommage y avait été rendu à l'ancien Premier président de la Cour suprême du Sénégal M. Badio Camara, soulignant sa contribution aux travaux sur la transition démocratique.

L'atelier régional de jurisprudence, organisé du 22 au 25 avril 2025 à Dakar (Sénégal), qui a permis la formation de magistrats en charge des questions d'anonymisation et de numérisation de 15 pays d'Afrique francophone a ensuite été présenté. Mis en place dans le prolongement de l'atelier organisé sur l'année 2024 à Porto-Novo (Bénin), suite à la forte demande suscitée par les échanges sur la modernisation des outils de travail et la diversité des pratiques nationales, cet atelier s'est prolongé par un colloque sur l'histoire des Cours suprêmes francophones au sein de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, en présence de M. Abdramane Traoré, lauréat du Prix de l'AHJUCAF 2023, qui a présenté sa thèse devant les professeurs d'histoire du droit.

M. Jean a poursuivi en évoquant les célébrations des 150 ans du Tribunal Fédéral suisse, organisées à Lausanne les 15 et 16 mai 2025, auxquelles le Président Adossou et lui-même ont pris part en tenant à souligner la qualité de l'accueil et des échanges.

Le Secrétaire général ad intérim revient ensuite sur la réussite du VIIIe Congrès triennal qui s'est tenu du 02 au 04 juillet 2025 à Rabat (Maroc) et notamment sur l'adoption et la publication de la Recommandation sur la Cour suprême idéale des pays ayant en partage l'usage du français.

4

Il a indiqué que les Actes du VIII^e Congrès de l'AHJUCAF, en cours de réalisation, incluront le procès-verbal de la présente réunion du Bureau, une présentation de la nouvelle Secrétaire générale de l'AHJUCAF, la liste adoptée des membres du Conseil scientifique, la remise du Prix de l'AHJUCAF ainsi que la Recommandation.

M. Jean clôture sa présentation sur le colloque organisé à la Cour suprême du Bénin à Porto-Novo le 18 juillet 2025 en honneur à Robert Badinter.

Le Président Abdenabaoui remercie le Secrétaire général ad intérim pour son rapport et ouvre les débats.

Mme Aubry-Girardin prend la parole pour remercier MM. Jean et Adossou de leur présence lors des célébrations des 150 ans du Tribunal Fédéral suisse.

M. Adossou remercie à son tour Madame Aubry-Girardin de son accueil lors des célébrations du 150^e anniversaire du Tribunal fédéral suisse et de la qualité des échanges, notamment au sujet de la légitimité du juge élu. Il fait un rapide bilan des événements organisés par l'AHJUCAF depuis la dernière réunion du Bureau et adresse ses plus vifs remerciements à M. Jean pour l'importance de son action en faveur du renforcement de l'AHJUCAF et sa contribution au renforcement de la démocratie dans les pays africains. Il souligne les efforts des pays africains en ce sens. Il rappelle que la communauté juridique et judiciaire francophone africaine demeure unie et active et que l'Afrique ne peut se construire sans la force du Droit et de la Justice.

M. Élie-Léon Ndomba Kabeya, Premier président de la Cour de cassation de la République démocratique du Congo, nouvellement élu au poste de Vice-président de l'AHJUCAF, remercie les membres du Bureau. Il tient à réaffirmer l'attachement de sa Cour aux valeurs défendues par l'AHJUCAF et sa volonté de participer aux travaux futurs de l'AHJUCAF dont les thèmes rejoignent les préoccupations qu'il est lui-même amené à rencontrer, notamment portant sur la motivation enrichie, la lutte contre la corruption et sur l'intelligence artificielle. Il mentionne les travaux en cours au sein de sa Cour pour la mise en place de la numérisation et de la dématérialisation des arrêts. Il en termine en rappelant la visite d'étude d'une délégation congolaise sur ce thème au sein de la Cour de cassation de France et remercie son Premier président.

M. le président Abboud prend la parole pour remercier à nouveau le Secrétaire général ad intérim et saluer son action au sein de l'AHJUCAF. Il propose, en témoignage de reconnaissance de l'association pour l'engagement exceptionnel de son ancien Secrétaire général, deux actions en son honneur. La première est que le prix de l'AHJUCAF soit dorénavant nommé « Prix de l'AHJUCAF Jean-Paul Jean ». La seconde proposition est la rédaction d'un ouvrage « Mélanges en l'honneur de JPJ ». Ces propositions sont accueillies par des applaudissements nourris de l'assemblée puis débattues par les membres.

M. Jean fait part de son émotion mais marque son opposition à la première proposition. M. Soulard propose que la rédaction d'un ouvrage sur les mélanges, qui serait la proposition retenue, soit abordée lors d'une réunion ultérieure.

4
E3

S'ensuit un large échange lors duquel l'ensemble des membres du Bureau s'exprime très librement et suite auquel M. Jean souligne que sa nomination à la Présidence du Conseil scientifique de l'AHJUCAF constitue déjà pour lui un honneur.

M. Adossou intervient pour exprimer son accord pour donner le nom de M. Jean au prix AHJUCAF et le président, M. Abdenabaoui, intervient également dans le même sens.

Le Secrétaire général ad intérim revient sur le développement et la réussite de la base de jurisprudence JURICAF, qui met dorénavant à la disposition de la communauté juridique et judiciaire plus d'1,8 millions de décisions de justice des différentes juridictions des États membres de l'AHJUCAF, s'imposant comme un outil exceptionnel que toutes les juridictions membres ont pu s'approprier au service du droit et de la démocratie au sein et au-delà même de l'espace francophone. Il insiste sur l'importance de développer le réseau des correspondants mais aussi sur la nécessité de protéger JURICAF.

Il est rejoint sur ce point par M. Rouis qui souligne l'intérêt de l'Organisation Internationale de la Francophonie à suivre, accompagner et aider à l'enrichissement et au développement de JURICAF. M. Rouis propose une réflexion commune inter-réseaux suggérant que JURICAF pourrait s'ouvrir à la diffusion de la jurisprudence d'autre réseaux.

A 11h00, M. Nicolas Kasirer, juge à la Cour suprême du Canada et trésorier de l'AHJUCAF, en visioconférence depuis Ottawa (Canada), rejoint la réunion.

Après lui avoir présenté l'ordre du jour et résumé les travaux et décisions de la journée, M. Jean présente et soumet au Bureau la liste des membres du Conseil scientifique, destiné à accompagner et conseiller le Bureau dans les travaux touchant plus particulièrement au développement de JURICAF.

Aux termes des articles 9, 12.1, 16 et 22bis des statuts de l'AHJUCAF, le Conseil scientifique, « Conseil des Sages », est composé d'un Président (élu par l'Assemblée générale), ainsi que de deux membres du Bureau et de cinq membres désignés, (choisis par le Bureau).

Suite aux échanges et à l'examen des candidatures soumises, la liste suivante est adoptée :

Président du Conseil scientifique

M. Jean-Paul JEAN, Président de chambre honoraire à la Cour de cassation de France, ancien Secrétaire général de l'AHJUCAF (élu le 3 juillet 2025 par l'Assemblée générale réunie à Rabat)

Membres du Conseil scientifique

M. Victor Dassi ADOSSOU, Premier président de la Cour suprême du Bénin (représentant du Bureau)

Mme Florence AUBRY-GIRARDIN, Présidente de la IIe Cour de droit public du Tribunal fédéral suisse (représentante du Bureau)

Mme Esther NGO MOUTNGUI, Présidente de la Cour de Justice et d'Arbitrage de l'Organisation internationale pour l'Harmonisation du Droit des Affaires (OHADA)

M. Cheikh Ahmed Tidiane COULIBALY, Membre du Conseil constitutionnel du Sénégal, ancien Premier président de la Cour suprême

M. Mohamed NAMIRI, Vice premier-président de la Cour de cassation du Royaume du Maroc

*4
ED*

Mme Randa KFOURY, Présidente honoraire de la chambre criminelle à la Cour de cassation du Liban

M. Alain LACABARATS, Président de chambre honoraire à la Cour de cassation de France, ancien membre du Conseil supérieur de la magistrature

Une liste d'experts agréés, (choisis par le Bureau) est adjointe au Conseil scientifique. Une liste de noms d'experts proposés a été communiquée au préalable aux membres du Bureau. Après débat, les personnalités suivantes ont été désignées à l'unanimité.

Experts agréés du Conseil scientifique de l'AHJUCAF

Mme Saloua MAZOUZ, Conseillère à la Cour de cassation du Royaume du Maroc, Responsable du musée de la Cour de cassation du Royaume du Maroc

M. Rodny DAOU, Conseiller à la Cour de cassation du Liban, magistrat rattaché au Secrétariat général du Conseil supérieur de la magistrature

M. Wilfrid ARABA, Conseiller à la Cour suprême du Bénin, Secrétaire général de l'AA-HJF

M. Elhadji Malick SOW Président de chambre retraité de la Cour suprême du Sénégal, ancien directeur du Service de documentation et des études, ancien chargé de mission de l'AHJUCAF

M. Oumar GAYE Président de la chambre administrative de la Cour suprême du Sénégal, ancien directeur du Service de documentation et des études

M. Thomas OTSHUDI WONGODI OKITA, Président de chambre, Directeur de cabinet du Premier président de la Cour de cassation de la République Démocratique du Congo

M. Hassane DJIBO, Conseiller à la Cour d'Etat du Niger, directeur général de l'agence judiciaire de l'Etat, ancien chargé de mission de l'AHJUCAF

M. Bernard VATIER, Bâtonnier honoraire du Barreau de la cour d'appel de Paris, secrétaire général de la Conférence internationale des Barreaux ayant en partage l'usage du français (CIB)

M. Fabrice HOURQUEBIE, Professeur de droit public à l'Université de Bordeaux

M. Karim EL CHAZLI, Docteur en droit, expert des droits des pays arabes auprès de l'institut suisse de droit comparé

M. Falilou DIOP, Maître de conférences à l'Université de Lyon 3, Prix 2022 de l'AHJUCAF

M. Michel CARRIÉ, Ancien chargé de programme de l'Organisation Internationale de la Francophonie

Spécialistes numérisation et JURICAF

M. Édouard ROTTIER, Conseiller référendaire à la Chambre criminelle de la Cour de cassation de France, ancien directeur-adjoint du Service de documentation, des études et du rapport, chef du projet *open data*

M. Thomas FRINCHABOY, Magistrat au Tribunal judiciaire de Créteil, ancien greffier de l'AHJUCAF

M. Jean-Aloïse N'DIAYE, Conseiller à la Cour suprême du Sénégal, chargé du programme numérisation

M. Désiré Pinguédewindé SAWADOGO, Avocat général auprès de la Cour suprême du Burkina Faso, Chef du Service de la Documentation et des Etudes

M. Ledy Rivas ZANNOU, Professeur à l'Université de Québec en Outaouais, lauréat 2025 du Prix de l'AHJUCAF

Il est ensuite procédé à la passation de pouvoir entre M. Jean-Paul Jean, ancien Secrétaire général, Président du Conseil scientifique et Mme Élisabeth de la Lance, nouvelle Secrétaire générale de l'AHJUCAF. Après avoir officiellement pris place en tant que Secrétaire générale

de l'AHJUCAF, Mme de la Lance prononce une allocution suivie des applaudissements de l'assemblée.

Les travaux commencent par l'examen du projet de programmation de l'AHJUCAF pour l'année 2026. La Secrétaire générale propose l'organisation d'un atelier de jurisprudence sur des thèmes à définir, le Président ayant dit son intérêt pour les mesures alternatives aux poursuites et le thème portant sur la protection juridictionnelle des droits fondamentaux ayant également été proposé.

Monsieur le Premier président Abdenabaoui propose au Bureau de retenir le thème de l'intelligence artificielle et d'accueillir au Maroc un colloque sur ce thème en 2026. La Secrétaire générale fait valoir qu'un tel thème est très porteur et fait en effet l'objet de nombreux débats et serait un très bon sujet de colloque ou séminaire.

Ce projet recueille l'approbation des membres du Bureau.

Est envisagée également une formation régionale sur la lutte contre la corruption.

M. Rouis souligne que les thématiques proposées s'inscrivent pleinement dans les axes programmatiques adoptés lors du dernier Sommet de la Francophonie de Villers-Cotterêts et se réjouit, à cet égard, de la collaboration développée entre l'AHJUCAF et la Conférence Internationale des Barreaux.

Il s'ensuit un riche échange sur le format et les objectifs des formations de l'AHJUCAF, qui sont d'abord scientifiques et techniques à destination des magistrats et juristes des hautes juridictions membres et ne peuvent donc pas être assimilées à des séminaires d'échanges et de réflexion transversaux.

M. Jean rappelle l'utilité des séminaires de formation sur la lutte contre la corruption, organisés sous l'égide et avec le soutien de l'OIF, ainsi que la réussite des actions régionales de formation conduites avec l'AA-HJF. Cette collaboration lui semble très utile à développer, tant elle permet de valoriser les points forts et les expertises nationales, en particulier en matière de numérisation et d'intelligence artificielle. Mme Aubry-Girardin partage cette réflexion.

Mme de la Lance relève que la suggestion de développer, lorsque la thématique le permet, des formations par visioconférence peut être intéressante.

Le Président Abboud suggère que l'on expérimente la possibilité d'alterner formations en présentiel et visioconférences, voire de mixer les deux formules en fonction des participants et des thématiques elles-mêmes.

Pour l'atelier de jurisprudence, un large échange suggère une collaboration AHJUCAF/AA-HJF au Bénin (sur proposition du Sénégal) avec une thématique qui reste à déterminer, éventuellement sur la protection des droits fondamentaux en temps de crise.

Il est proposé également un séminaire ou/et colloque et un atelier sur le thème de la corruption pouvant se tenir au Sénégal. Ce qui est accepté par la Cour suprême de ce pays.

4
13

Il est évoqué la possibilité d'organiser au Sénégal une formation sur la numérisation et Juricaf. Est abordée à cette occasion une nouvelle fois la question du transfert de technologie du logiciel d'anonymisation de la Cour de cassation vers une cour africaine référente.

La Cour de cassation du Maroc se rapproche de la Cour suprême du Canada pour envisager la thématique sur les peines alternatives, qui rencontre l'attention du représentant canadien, pendant que le représentant de la Cour suprême de la RDC suggère la thématique de la révision du code pénal.

Le représentant de l'AAHJF propose une thématique conjointe avec l'AHJUCAF sur « la protection de la sécurité de l'État par rapport à la protection des droits individuels ».

La Secrétaire générale prend bonne note de ces différentes suggestions et propose que celles-ci soient précisées et fassent l'objet d'échanges ultérieurs comme les dates possibles de ces évènements.

Après la photographie du nouveau Bureau de l'AHJUCAF, les travaux sont levés pour la matinée à 12h30.

Reprise des travaux du Bureau à 14h15 sous la présidence de M. le Premier président Christophe Soulard, M. le Premier président Abdenabaoui ne pouvant poursuivre la réunion

M. Kasirer, à nouveau présent par visioconférence, présente ensuite les travaux, les débats et conclusions du jury du prix de thèse de l'AHJUCAF, réuni à Rabat le 1^{er} juillet 2025. Il se félicite de la qualité des ouvrages soumis et la profondeur de leurs analyses.

Le Prix de l'AHJUCAF 2025 est remis à M. Ledy Rivas Zannou pour sa thèse intitulée : « La consommation mobile en Afrique de l'ouest : analyse du processus contractuel ».

Le lauréat répond par un mot de remerciement et présente son travail.

Le Trésorier de l'AHJUCAF présente ensuite les comptes et le rapport financier de l'exercice, et met l'accent sur la nécessité d'améliorer le taux de recouvrement des cotisations des juridictions membres.

Les comptes sont adoptés par le bureau, après quelques échanges sur la question des cotisations.

M. Jean présente l'invitation du think-tank European Law Institute à l'AHJUCAF de les rejoindre comme membre observateur. La conférence annuelle est prévue du 02 au 04 septembre 2026 à Paris. Mme Aubry-Girardin membre du Bureau et du Conseil scientifique, est désignée pour y participer et faire un rapport lors de la prochaine réunion de Bureau afin qu'il soit décidé de rejoindre ou non ce réseau en tant qu'observateur.

M. le Premier président Adossou présente enfin un point d'information sur les liens de coopération étroits et fructueux entre l'AHJUCAF et l'AAHJF, en particulier grâce à la participation du Secrétaire général de l'AHJUCAF aux assises de l'AAHJF qui se tiennent en fin d'année. Il serait heureux que la nouvelle Secrétaire générale puisse y assister. Les demandes d'adhésion de la Cour de cassation du Maroc et de la Cour constitutionnelle de Djibouti y seront examinées.



A 16h30, M. le Premier président Soulard remercie l'ensemble des participants pour ces débats et lève la réunion du Bureau.

Le Président,


M'Hammed Abdennabaoui

La Secrétaire générale,


Élisabeth de la Lance